**PCMI16-1-1**

*ATTESTATION*

Je soussigné, Madame ou Monsieur **Tutu TATA**, **architecte agréé (ou expert agréé**), atteste :

* Avoir réalisé une étude géotechnique telle que décrit à l’article **II.2 du PPRS de la Haute-Garonne** auquel fait référence l’arrêté préfectoral approuvé le 22 décembre 2008 relatif au **Plan de Prévention des Risques Naturels (P.P.R.N.)** consécutifs au phénomène de retrait et gonflement des sols argileux de la commune de **SAINT-THOMAS**.
* Que le projet de construction faisant l’objet de la présente demande d’autorisation à construire déposée par Madame ou Monsieur **titi TOTO** prend en compte les conditions de cette étude au stade de la conception.

Toute fausse déclaration m’expose à une annulation de la décision ainsi qu’à des sanctions pénales.

Fait à ?????, le jj/mm/aaaa

[signature]

*Nota : Le mieux est que cette attestation figure sur un fond de page avec le logo et une en-tête du cabinet considéré, avec apposition éventuelle de son cachet à côté de la signature de son représentant.*